

DEMANDE DE PRIX FOURNITURES

1. INTERVENTION	
NOM DE L'INTERVENTION :	Programme d'appui à la Santé Sexuelle Reproduction et à l'Information Sanitaire (P@SRIS)
CODE DE L'INTERVENTION :	BEN1900711
2. OBJET DE LA DEMANDE	
INTITULE DU MARCHÉ :	Acquisition de barque ambulance dans le cadre de la recherche action et communication
LOTS DU MARCHÉ	Le marché est composé d'un lot unique
REFERENCE ENABEL :	BEN19007-10074
DATE DE LA DEMANDE :	Mai 2022

3. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES PARTICULIERES	
DELAI CONTRACTUEL:	Le marché débute le jour suivant la réception de la notification d'attribution et se clôture à l'exécution complète.
DUREE D'EXECUTION	La durée d'exécution est de soixante (60) jours calendaires à compter du premier jour ouvrable qui suit la date de réception du bon de commande.
ADRESSE DE LIVRAISON ET D'INSTALLATION :	La Barque ambulance et ses accessoires seront livrée à So ava.
PERSONNE DE CONTACT ENABEL :	Mouridjanatou ASSANI, Acheteur Public, 02 BP 1881 Cotonou, Email : mouridjanatou.assani@enabel.be
FONCTIONNAIRE DIRIGEANT DU MARCHÉ	Mme Estelle CODO, ATN DSSR Email: estelle.codo@enabel.be
MODALITES DE PAYEMENT :	<p>Aucune avance ne sera payée.</p> <p>Le paiement sera effectué en 2 tranches comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 95% à la livraison provisoire des équipements validé et accepté par le pouvoir adjudicateur - 5% à la réception définitive et après 6 mois du délai de garantie <p>Les factures doivent mentionner le nom, le code de l'intervention Enabel, la référence du marché (BEN19007-10074), le numéro du bon de commande et adressée à Enabel/P@SRIS à l'attention du fonctionnaire dirigeant du marché.</p>
4. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES	
DATE :	Le mardi 14/06/2022 à 15h00 au plus tard

RECEPTION DES OFFRES :	LIEU :	<p>Les soumissionnaires peuvent soumettre les offres de la manière suivante :</p> <p>Une version originale accompagnée de deux (2) copies en version papier sont à déposer.</p> <p>Elle doit être introduite, sous plis fermé portant la mention : « Acquisition de barque ambulance dans le cadre de la recherche action et communication -BEN19007-10074 » ATT : Mme ASSANI Mouridjanatou</p> <p>Par remise contre émargement sur la liste de réception des offres.</p> <p>Au secrétariat de P@SRIS, sise au Ministère de la santé, bureaux de l'ex PASS-SOUROU</p> <p>Le service est accessible, tous les jours ouvrables, pendant les heures de bureau : du lundi au jeudi de : 8H30 à 13h30 et de 14 h15 à 17 h30 ; et le vendredi de : 8h30 à 13heure.</p>
VALIDITE DES OFFRES :	90 jours de calendrier	
CRITERES DE SELECTION	<ul style="list-style-type: none"> • Le soumissionnaire doit être une entreprise spécialisée dans la fabrication, ou l'importation de matériels roulants ; • Le soumissionnaire doit avoir réalisé au cours des 3 dernières années (à partir de la date limite de dépôt des offres) au moins deux (2) marchés similaires de fourniture de matériels roulants. Le montant moyen de ces deux (02), références attestées doit être d'un montant minimum de 10 000 000 de FCFA <p>Fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La copie du registre de commerce de l'entreprise ; • Liste des marchés similaires réalisés au cours des 3 dernières années (annexe 7) ; • Les attestations de bonne fin d'exécution (au moins deux 2) des prestations similaires réalisées accompagnées des preuves de commande (copie de bon de commande ou du contrat). 	
CRITERES DE REGULARITES	<p>Les éléments de régularité des offres sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le délai de livraison qui ne doit pas dépasser le délai maximum exigé dans le présent cahier de charge (fournir le formulaire du délai en annexe 6) ; - la conformité des spécifications techniques des équipements barque et moteurs, (fournir le tableau des spécifications technique en annexe 8). 	

<p>CRITERE D'ATTRIBUTION :</p>	<p>Ce marché est un marché à prix unitaire toutes taxes comprises.</p> <p>L'unique critère d'attribution est le Prix (100 %)</p> <p>La comparaison des offres se fera sur la base du montant total TTC de l'offre (voir formulaire d'offre –prix).</p> <p>La méthode de calcul pour l'attribution des points sur le critère prix sera la suivante :</p> <p>Points offre X= (Prix de l'offre la plus basse/Prix de l'offre à évaluer offre X) x 100</p>																																				
<p>QUANTITES</p>	<p>Les quantités à commander sont définies ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="622 734 1444 1594"> <thead> <tr> <th data-bbox="622 734 742 808">N°</th> <th data-bbox="742 734 1252 808">Désignation</th> <th data-bbox="1252 734 1444 808">Quantité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="622 808 742 925">01</td> <td data-bbox="742 808 1252 925">Barque en polyester Toiture en tuyaux galvanisé +Bâche</td> <td data-bbox="1252 808 1444 925">01</td> </tr> <tr> <td data-bbox="622 925 742 987">02</td> <td data-bbox="742 925 1252 987">Moteur hors-bord 40cv</td> <td data-bbox="1252 925 1444 987">01</td> </tr> <tr> <td data-bbox="622 987 742 1055">03</td> <td data-bbox="742 987 1252 1055">Pièces de rechanges :</td> <td data-bbox="1252 987 1444 1055"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="622 1055 742 1155"></td> <td data-bbox="742 1055 1252 1155">Huile spéciale de lubrification moteur 4 Temps (Litre)</td> <td data-bbox="1252 1055 1444 1155">50</td> </tr> <tr> <td data-bbox="622 1155 742 1218"></td> <td data-bbox="742 1155 1252 1218">Hélice STD</td> <td data-bbox="1252 1155 1444 1218">06</td> </tr> <tr> <td data-bbox="622 1218 742 1281"></td> <td data-bbox="742 1218 1252 1281">Pochettes de joints</td> <td data-bbox="1252 1218 1444 1281">04</td> </tr> <tr> <td data-bbox="622 1281 742 1344"></td> <td data-bbox="742 1281 1252 1344">Pompe à eau</td> <td data-bbox="1252 1281 1444 1344">04</td> </tr> <tr> <td data-bbox="622 1344 742 1406"></td> <td data-bbox="742 1344 1252 1406">Joint culasse</td> <td data-bbox="1252 1344 1444 1406">03</td> </tr> <tr> <td data-bbox="622 1406 742 1469"></td> <td data-bbox="742 1406 1252 1469">Joint Embasse</td> <td data-bbox="1252 1406 1444 1469">02</td> </tr> <tr> <td data-bbox="622 1469 742 1532"></td> <td data-bbox="742 1469 1252 1532">Segment</td> <td data-bbox="1252 1469 1444 1532">04</td> </tr> <tr> <td data-bbox="622 1532 742 1594"></td> <td data-bbox="742 1532 1252 1594">Bougies</td> <td data-bbox="1252 1532 1444 1594">03</td> </tr> </tbody> </table>	N°	Désignation	Quantité	01	Barque en polyester Toiture en tuyaux galvanisé +Bâche	01	02	Moteur hors-bord 40cv	01	03	Pièces de rechanges :			Huile spéciale de lubrification moteur 4 Temps (Litre)	50		Hélice STD	06		Pochettes de joints	04		Pompe à eau	04		Joint culasse	03		Joint Embasse	02		Segment	04		Bougies	03
N°	Désignation	Quantité																																			
01	Barque en polyester Toiture en tuyaux galvanisé +Bâche	01																																			
02	Moteur hors-bord 40cv	01																																			
03	Pièces de rechanges :																																				
	Huile spéciale de lubrification moteur 4 Temps (Litre)	50																																			
	Hélice STD	06																																			
	Pochettes de joints	04																																			
	Pompe à eau	04																																			
	Joint culasse	03																																			
	Joint Embasse	02																																			
	Segment	04																																			
	Bougies	03																																			

5. DOCUMENTS DU MARCHÉ (PIECES A FOURNIR)		
N°	DENOMINATION	N° ANNEXE*
1.	Formulaire de soumission	Annexe 1
2	Déclaration KYC (déclaration sur honneur-motifs d'exclusion) signée	Annexe 5
3.	Formulaire d'offre	Annexe 2
4.	Bordereau de prix	Annexe 3
5.	Liste des marchés similaires	Annexe 7
6.	Deux (2) attestations de bonne fin d'exécution accompagné de la copie de contrats, ou du bon de commande.	A joindre à l'offre
7.	Spécifications techniques des mobiliers	Annexe 8
8.	Une attestation de paiement des impôts valable au dernier trimestre achevé	A joindre à l'offre
9.	Une attestation de paiement des cotisations sociales (CNSS ou équivalent dans le pays d'établissement) valable les 3 derniers mois ;	A joindre à l'offre
10.	Le casier judiciaire du signataire de l'offre datant de moins de 3 mois	A joindre à l'offre
11.	La copie du relevé d'identité bancaire	A joindre
12.	Le délai d'exécution (remplir Annexe 6)	A joindre

* A joindre à l'offre (la notification et ces documents constituant le contrat).

6. TERMES DE REFERENCES

6.1 Contexte et justification

Au Bénin, la problématique de la réduction des décès maternels et néonataux liés aux trois retards a toujours été au centre des préoccupations. En effet, les mortalités maternelle et néonatale demeurent élevées. Selon l'EDSB V 2017-2018, le rapport de mortalité maternelle et le quotient de mortalité néonatale estimés sont respectivement de 391 pour 100.000 et de 30 pour 1000 naissances vivantes. Le manque d'accès aux services de santé maternelle essentiels est l'un des principaux facteurs contribuant à cette mortalité. Malgré les efforts du gouvernement et de ses partenaires techniques et financiers, de nombreuses femmes enceintes sont confrontées à d'énormes défis pour accéder aux soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) de qualité. Dans les départements de l'Atlantique et du Couffo, les défis d'accès à ces SONU sont encore plus grands dans les localités où les moyens de déplacement sont peu disponibles, les routes en mauvais état et le pouvoir d'achat faible.

Dans les communes d'Aplahoué et de So-Ava en particulier, le problème d'accessibilité géographique aux services de santé se pose avec acuité. En effet, dans la partie nord de cette commune d'Aplahoué composée des arrondissements d'Atoméy, de Godohou et de Lonkly, le réseau routier composé uniquement de pistes de desserte rurale dans un état de dégradation avancée. De même dans la commune de So-Ava, essentiellement lacustre, le transport des femmes en urgences obstétricales des centres de santé vers l'hôpital situé à Abomey-Calavi relève d'un parcours de combattant. La barque motorisée offerte par un autre partenaire n'est pas fonctionnelle car non adaptée à la navigation fluviale et les références se font par les pirogues avec un grand retard. Et il n'existe non plus aucun moyen roulant approprié et disponible pour assurer la continuité de la référence sur terre ferme, de l'embarcadère à l'hôpital de zone, distant d'environ 12 km.

De l'analyse des rapports d'audit de décès maternels, il ressort que le 1er et le 2ème retard sont des facteurs très fréquents qui concourent au décès. La mise en place de Motos ambulances dans les localités à accès difficile est l'une des solutions innovantes préconisées pour réduire le temps du transport des urgences obstétricales de la communauté vers les centres de santé qui couvrent l'aire sanitaire. Elle devra à terme contribuer à inciter les communautés à une prise de décision rapide de recours au centre de santé (en particulier en cas d'urgence obstétricale) en vue de réduire les décès maternels et néonataux liés au recours tardif aux soins par les femmes enceintes avec complications.

C'est dans ce cadre que les présents termes de référence sont élaborés, pour lancer l'acquisition d'une barque ambulance motorisée au profit du centre de santé de So-Ava pour assurer le transport des urgences obstétricales des communautés vers les centres de santé.

6.2 Objectif

6.2.1 Objectif général

Contribuer à réduire les décès maternels liés au retard de transport des urgences obstétricales dans la commune de So-Ava.

6.2.2 Objectifs spécifiques

Acquérir une barque ambulance

6.3 Résultat

La barque ambulance est acquise livrée et fonctionnelle.

6.4 Spécifications technique et quantités

Les spécifications techniques sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Spécifications techniques

DESIGNATION	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	
Barque en polyester	Matière	Fibre de verre
	Dimensions de la coque	Longueur : 6m – 7m Largeur : 1,50 m – 1.60m Hauteur : 60cm – 64cm Toiture en tuyaux galvanisé +Bâche
	Forme de la coque	Fond plat
	Sièges	- Un brancard/civière avec roulettes pour la patiente - 2 bancs en bois
	Matériels de sauvetage	- 4 Gilets de sauvetage (100 à 150 Newton) tailles S(85-95 tour poitrine), M (85-105), L (95-115), XL (105-140) : - Deux Bouées couronnes
Moteur hors – bord	Type	- Moyen de propulsion moteur hors-bord 40 HP 4 temps
	Quantité	- 01
	Cycle	- 4 temps
	Autres	- Lot de pièce détachée de première nécessité (voir précision plus bas) - Huile spéciale de lubrification pour moteur 4 temps.

Tableau 2 : Liste des pièces détachées et de rechange

Pièces détachées/rechange de première nécessité		
N°	Désignation	Quantité
01	Huile spéciale de lubrification moteur 4 Temps (Litre)	50
02	Hélice STD	06
03	Pochettes de joints	04
04	Pompe à eau	04
05	Joint culasse	03
06	Joint Embasse	02
07	Segment	04
08	Bougies	03

6.5 Spécifications technique et quantités

L'acquisition de cette barque ambulance va contribuer à améliorer la prise en charge rapide des urgences obstétricales qui surviennent dans les localités d'accès difficile. Elle permettra ainsi de sauver la vie aux femmes et aux nouveau-nés.

ANNEXE 1. FORMULAIRE DE SOUMISSION

INTITULE DU MARCHE :	Acquisition de barque ambulance dans le cadre de la recherche action et communication
REFERENCE ENABEL :	BEN19007_10074

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE	
DENOMINATION :	
ADRESSE :	
NUMERO D'ENTREPRISE :	
REPRESENTEE PAR (NOM ET PRENOM) :	
FONCTION :	
TEL :	
E-MAIL :	
N° DE COMPTE POUR LES PAIEMENTS :	
INSTITUTION FINANCIERE :	

Nous avons examiné et acceptons dans sa totalité le contenu de la présente demande. Nous nous engageons à exécuter sans réserve ni restriction ses dispositions conformément aux spécifications techniques, aux conditions du marché, à l'offre de prix et tout autre document du marché.

Nous fournirons à la demande d'Enabel les documents probants concernant notre situation.

DATE :	
SIGNATURE AUTORISEE :	

ANNEXE 2 : Formulaire d'offre - Prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux dispositions du **CSC BEN19007-10074**, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le CSC et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Les prix unitaires et les prix globaux de chacun des postes de l'inventaire sont établis en respectant la valeur relative de ces postes par rapport au montant total de l'offre. Tous les frais généraux et financiers, ainsi que le bénéfice, sont répartis sur les différents postes proportionnellement à l'importance de ceux-ci.

La taxe sur la valeur ajoutée fait l'objet d'un poste spécial de l'inventaire, pour être ajoutée au montant de l'offre. Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public conformément aux dispositions du **CSC BEN19007-10074**, aux prix suivants, exprimés en euros et hors TVA :

Pourcentage TVA :.....

Le soumissionnaire déclare sur l'honneur que les informations fournies sont exactes et correctes et qu'elles ont été établies en parfaite connaissance des conséquences de toute fausse déclaration.

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

Nom, titre

Signature

ANNEXE 3 : BORDEREAU DE PRIX

N°	Désignation	Quantité	Pu (HT)	Montant (HT)
01	Barque en polyester Toiture en tuyaux galvanisé + Bâche	01		
02	Moteur hors-bord 40cv	01		
03	Pièces de rechanges :			
	Huile spéciale de lubrification moteur 4 Temps (Litre)	50		
	Hélice STD	06		
	Pochettes de joints	04		
	Pompe à eau	04		
	Joint culasse	03		
	Joint Embasse	02		
	Segment	04		
	Bougies	03		
	Total HT			
	TVA (taux)			
	Total TTC (FCFA)			

Arrêter le présent bordereau de prix au montant total toutes taxes comprises de :

.....(en chiffre en
FCFA).....

DATE :	
SIGNATURE AUTORISEE :	

ANNEXE 4 : DISPOSITION CONTRACTUELLES

1. Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions spécifiques s'appliquent aux commandes de travaux et fournitures passées au nom et pour compte d'Enabel (Pouvoir Adjudicateur). Ces commandes sont soumises aux dispositions légales suivantes :

2. Acceptation de la commande

L'acceptation de la commande implique l'acceptation de l'ensemble des conditions s'y rapportant, en ce compris les présentes conditions spécifiques. Les conditions de vente de l'Adjudicataire ne sont PAS applicables à la commande même si l'acceptation a lieu en référence à ces dernières. L'acceptation d'une commande suppose en outre que l'Adjudicataire s'engage à fournir les éventuelles pièces de rechange pour la période d'utilisation totale prévue des produits livrés. Le fait, pour le Pouvoir Adjudicateur, de ne pas faire respecter l'une des présentes conditions spécifiques à l'occasion de l'exécution de la commande ne signifie pas qu'il y renonce.

3. Prix

Les prix, tant unitaires que globaux, sont exprimés dans la monnaie mentionnée dans le formulaire d'offre de prix. A l'exception de la TVA, ces prix comprennent tous les frais, impôts, charges, contributions quelconques, et notamment :

Les frais de chargement, de transport, d'assurance, d'emballage, de dédouanement, livraison (DDP au lieu de livraison) et déchargement ;

Les honoraires, les per diem, les frais de logement, d'assurance, de visas, de transport, de communication, les frais administratifs et de secrétariat, le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur, la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services, les droits de douane et d'accise relatifs au matériel et aux produits utilisés, les frais d'emballage, les frais de réception, tous les frais, coûts de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l'exécution du marché, les frais liés aux éventuels droits de propriété intellectuelle.

Sauf dispositions contraires convenues par écrit de commun accord, les prix fixés ne peuvent en aucun cas subir de majoration, ni par suite du coût ultérieur des matières, ni par l'application d'une clause de référence à l'index, ni pour toute autre cause, quelle qu'elle soit. La commande pouvant faire suite à une demande de prix, peut ne porter que sur une partie ou quotité d'un ou des biens et/ou services ayant fait l'objet de celle-ci, et l'Adjudicataire s'engage à l'exécuter sans que cette réduction puisse donner lieu de sa part à une majoration de prix.

4. Modalités de livraison/d'exécution

Les délais de livraison convenus ainsi que les instructions relatives à l'adresse de livraison doivent être rigoureusement observés. Tout envoi doit être accompagné d'une note d'envoi mentionnant le nom de l'Adjudicataire, la référence du bon de commande, le contenu du colis (nature de la marchandise et quantité), ainsi que de tous les certificats et documents exigés. Tout dépassement de la date de livraison spécifiée des biens et/ou documents associés, ou des dates données d'exécution des travaux, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 20% du montant total de la commande. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve en outre la possibilité de résilier la commande et de s'adresser à un autre Adjudicataire. Le surcoût éventuel est à charge de l'Adjudicataire défaillant. Les frais éventuels d'enlèvement, de transfert, de réexpédition et, plus généralement, tous frais quelconques exposés par le Pouvoir Adjudicateur imputables à l'Adjudicataire défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

5. Refus et acceptation en cas de fournitures et services

L'Adjudicataire fournit exclusivement des biens qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que l'Adjudicataire connaît ou devrait à tout le moins connaître. L'acceptation n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés. La signature

apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre du personnel du Pouvoir Adjudicateur), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du matériel, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci. L'acceptation implique le transfert de la propriété et des risques de dommage ou de perte. En cas de refus entier ou partiel d'une livraison, l'Adjudicataire est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. Le Pouvoir Adjudicateur peut, soit demander à l'Adjudicataire de fournir des marchandises conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur, sans préjudice de ce qui est prévu à l'article 4 des présentes conditions spécifiques d'achat.

6. Garantie

Outre la garantie légale des vices cachés, les équipements sont garantis à partir de la date de leur mise en service. Pendant ce délai, l'Adjudicataire, à ses propres frais, répare ou remplace au choix du Pouvoir Adjudicateur tous vices, manquements et non-conformités constatés et tient le Pouvoir Adjudicateur indemne de tout dommage qui en résulte de manière directe ou indirecte, pour lui-même ou pour des tiers. Un nouveau délai de garantie s'applique aux réparations et aux biens ou services fournis en remplacement.

Les équipements objet de ce marché ont un délai de garantie de six (6) mois.

7. Sécurité

Toute exécution d'un marché doit satisfaire aux dispositions de la loi du 4 août 1996 relatif au bien-être des employés dans l'exécution de leur travail, le règlement général pour la protection de l'emploi, le Codex sur le bien-être au travail, et leurs arrêtés d'exécution. Les opérations effectuées par le personnel de l'Adjudicataire lors de l'exécution d'un marché se font sous la responsabilité exclusive de ce dernier. Cette responsabilité s'étend notamment à toute infraction aux prescriptions légales ou réglementaires en matière de prévention et de protection sur les lieux du travail.

8. Sous-traitance et cession

L'Adjudicataire est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet de la présente commande, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques de l'Adjudicataire et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s). Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

9. Facturation et paiement

Les factures sont établies en deux exemplaires et mentionnent les numéros de référence et date du bon de commande, la description des biens ou services fournis ou travaux exécutés avec pour chaque poste les quantités ainsi que les prix unitaires et globaux avec TVA. Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier après réception de la facture.

Le paiement sera effectué en 2 tranches (voir point 3 « modalité de paiement »).

10. Responsabilités

L'Adjudicataire supporte tous les risques liés à l'exécution de la commande. L'Adjudicataire est responsable à l'égard du Pouvoir Adjudicateur de tout dommage de quelque nature subi par le Pouvoir Adjudicateur en raison du non-respect de ses obligations par l'Adjudicataire. A cet égard, l'Adjudicataire garantit également le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers.

11. Assurances

L'Adjudicataire est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution de la présente commande, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission. Les polices à souscrire par l'Adjudicataire doivent stipuler qu'aucune modification ou résiliation de la police et qu'aucune suspension de la couverture ne peut être appliquée sans que l'assureur ait informé le Pouvoir Adjudicateur de cette mesure au moins un mois à l'avance. L'Adjudicataire transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie de la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

12. Droits de propriété intellectuelle

L'Adjudicataire doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis. L'Adjudicataire doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision

judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que l'Adjudicataire ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable. L'Adjudicataire s'engage, soit à obtenir le droit d'utiliser plus avant les produits concernés en faveur du Pouvoir Adjudicateur, soit à modifier ces produits ou à les remplacer à ses propres frais, afin de mettre fin à la violation sans pour autant changer les spécifications fondamentales des produits. Le prix d'acquisition des éventuels droits de brevet et les éventuels autres droits de propriété intellectuelle, tout comme les redevances dues pour les licences d'exploitation du brevet ainsi que pour le maintien du brevet ou tout autre redevance sont supportées par l'Adjudicataire, indépendamment du fait que leur existence soit signalée ou non dans les documents contractuels. Le prestataire cède, sans contrepartie financière, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

13. Obligation de confidentialité

Le soumissionnaire ou l'adjudicataire et Enabel sont tenus au secret à l'égard des tiers concernant toutes les informations confidentielles obtenues dans le cadre du présent marché et ne transmettront celles-ci à des tiers qu'après accord écrit et préalable de l'autre partie. Ils ne diffuseront ces informations confidentielles que parmi les préposés concernés par la mission. Ils garantissent que ces préposés seront dûment informés de leurs obligations de confidentialité et qu'ils les respecteront.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ D'ENABEL : Enabel est sensible à la protection de votre vie privée. Nous nous engageons à protéger et à traiter vos données à caractère personnel avec soin, transparence et dans le strict respect de la législation en matière de protection de la vie privée.

Voir aussi : <https://www.enabel.be/fr/content/declaration-de-confidentialite-denabel>

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont l'Adjudicataire prend connaissance dans le cadre de cette commande reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur. L'Adjudicataire s'engage :

- à garder confidentielles les informations reçues et à ne pas les transmettre à un tiers sans accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur ;
- à utiliser les informations reçues uniquement dans le cadre de la commande ;
- à communiquer les informations reçues uniquement au personnel qui doit en disposer dans le cadre de la commande ;
- à renvoyer les informations reçues et toutes leurs éventuelles copies sur simple demande du Pouvoir Adjudicateur ;

Cette obligation de confidentialité court pendant toute la durée de la commande et, sauf convention contraire, se poursuit pendant une période de deux ans à compter de l'échéance de celle-ci.

14. Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, l'adjudicataire et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel (mettre le lien vers le texte), l'adjudicataire et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en la matière.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

15. Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché. Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr.

<https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

ANNEXE 5 : DECLARATION KYC

Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :

- 1° participation à une **organisation criminelle** ;
- 2° **corruption** ;
- 3° **fraude** ;
- 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ;
- 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme** ;
- 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
- 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
- 8° création d'une société offshore.

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale**, c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.
3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.
4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. Une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 <lien> ;
- b. Une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 <lien>;
- c. Une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. Lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence. La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considéré comme élément suffisamment plausible.

5. Lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives ;
6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.
7. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

Date

Localisation

Signature

ANNEXE 6 : Formulaire de délai d'exécution

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons exécuté le marché référencé **BEN19007-10074** dans un délai de :

.....
.....

Date

Localisation

Signature

ANNEXE 7 : La liste des principaux marchés similaires exécutés par le soumissionnaire durant ces 3 dernières années :

Marché similaires (fourniture de matériels roulants)	Année d'exécution	Montant (en FCFA)	Destinataire

ANNEXE 8 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES + OFFRE TECHNIQUE

Les soumissionnaires doivent compléter le modèle suivant :

- Colonne 2, complétée par le pouvoir adjudicateur, précise les spécifications demandées (à ne pas modifier par le soumissionnaire)
- Colonne 3 doit être remplie par le soumissionnaire et doit détailler l'offre (l'utilisation des mots « conforme » et « oui » sont à cet égard insuffisants)

La documentation éventuellement fournie doit clairement indiquer (souligné, remarques) les modèles offerts et les options incluses, s'il y a lieu, afin que les évaluateurs puissent voir l'exacte configuration. Les offres ne permettant pas d'identifier précisément les modèles et les spécifications pourront se voir rejetées par les évaluateurs.

L'offre doit être suffisamment claire pour permettre aux évaluateurs d'effectuer aisément une comparaison entre les spécifications demandées et les spécifications proposées.

Les soumissionnaires doivent joindre à leur offre :

- La brochure et / ou la documentation technique avec des photos des fournitures proposées ;

N°	1.Items	2.Spécifications techniques exigé		3.Spécifications techniques proposés
1	Barque en polyester	Référence et marque proposée (A préciser) :		
		Matière	Fibre de verre	
		Dimensions de la coque	Longueur : 6m – 7m Largeur : 1,50 m – 1.60m Hauteur : 60cm – 64cm Toiture en tuyaux galvanisé +Bâche	
		Forme de la coque	Fond plat	

		Sièges	<ul style="list-style-type: none"> - Un brancard/civière avec roulettes pour la patiente - 2 bancs en bois 	
		Matériels de sauvetage	<ul style="list-style-type: none"> - 4 Gilets de sauvetage (100 à 150 Newton) tailles S(85-95 tour poitrine), M (85-105), L (95-115), XL (105-140) : - Deux Bouées couronnes 	
2	Moteur hors – bord	Référence et marque proposée (A préciser) :		
		Type	Moyen de propulsion moteur hors-bord 40 HP 4 temps	
		Quantité	01	
		Cycle	4 temps	
		Autres	<ul style="list-style-type: none"> - Lot de pièce détachée de première nécessité (voir précision plus bas) - Huile spéciale de lubrification pour moteur 4 temps. 	